FANTASTIQUE BARRAGE AÉRIEN AU-DESSUS DE LA MER DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De plus, une liaison étroite a été réalisée entre l'Intelligence Service, section secrète du Foreign Office, les services de contre-espionnage de la Marine et de l'Air et cette formation si mystérieuse qu'est la « Spécial Brach of Scotland Yard ».

Défense aérienne au-dessus de la mer du Nord

Examinons, d'autre part, les colonnes du budget du Ministère Britannique de l'Air. Il est copieux. On y note un certain article 47 où il est question de deux millions de francs destinés à la défense de l'estuaire de la Tamise seulement.

Mais, d'autres sommes, et considérables celles-là, sont prévues pour l'installation tout le long de la côte Sud et Sud-Est de l'Angleterre, face à la France et à la Belgique, de postes de détection et de défense contre avions appelés « locators », lesquels sont d'une sensibilité merveilleuse.

Il s'agit pour l'Angleterre d'empêcher à tout prix les avions qui auraient réussi à déjouer la surveillance des postes de D.C.A. Français de franchir la Mer du Nord et d'arriver au-dessus de le Grande-Bretagne.

Voilà qui intéresse au plus haut point une bonne partie de la France.

La pointe extrême Nord de notre pays pourrait donc être appelée à voir se dérouler les plus sanglants combats aériens !

Le système des « locators » représenterait « le fin du fin » en matière de défense anti-aérienne. Ces postes seraient d'une sensibilité extrême, au point de vue detection, et d'une précision et d'une rapidité étonnantes dans les représailles à exercer contre les assaillants.

On y entendrait de fort loin le vrombissement des moteurs. Nous n'apprendrons rien de nouveau à nos lecteurs en disant que les « locators » sont dotés de très puissants projecteurs pour fouiller le ciel.

Mais, ce qu'il y a de sensationnel, ce qu'il faut faire connaître au public dans le but de le rassurer, c'est la possibilité de réaliser des tirs très précis.

Les Anglais n'en seraient plus eu temps où sur 1.000 coups tirés sur un avion... un seul porte.

Les « locators » donnent aux artilleurs, assure-t-on, la distance de l'objectif, l'angle de tir, la vitesse de l'avion, la pression barométrique, les conditions hygrométriques, etc...

Fantastique !... C'est du Jules Verne ou du Wells transporté dans le domaine prat'que.

L'Angleterre ne s'étonne donc pas d'être infestée d'espions. Les « locators » en valent la peine, aux yeux de certains.

(Reproduction interdite.)

CRUELLE DÉCEPTION

Quelle déception pour l'enfant qui attendait pour son Noël et ses étrennes des jouets et des friandises et ne reçoit qu'une paire de.... chaussures ! Evidemment les temps sont durs, les étrennes utiles doivent parfois passer avant les autres, mais ne decevez donc pas vos petits, joignez l'agréable aux choses utiles, en les accompagnant d'une boîte de bonbons, chocolats, marrons glacés. Il y en a à tous les prix et vous pouvez même, votre livre de cuisine vous en donne des recettes, preparer par vos soins certains bonbons excellents, avec simplement un peu de sucre, de citron et de cacao. 9202

UN IMPORTANT CAMBRIOLAGE A CHARLEVILLE

Charleville, 12. — Un important cambriolage a été commis, dans l'après-midi d'hier, dans une villa de la rue Montjoly en l'absence de son propriétaire, M. Tombeur, industriel à Levrezy.

Les cambrioleurs ont emporté une cassette renfermant 1.600 louis d'or, 32.000 francs en billets, 9.000 francs en chèques et des bijoux.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11.75 9343

LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DU RÈGNE DE GEORGE VI

Londres, 12. — Hier était le second anniversaire de l'accession du roi George VI au trône. A cette occasion, de très nombreux télégrammes de félicitations sont arrivés au Palais de Buckingham.

Ecoutez à la TSF

le quart d'heure CINZANO:

"M. Finécoute et sa bonne, Antenne" qui présentent chaque semaine le fameux Quintette : René DORIN, Raymond SOUPLEX Jean RIEUX, Géo CHARLEY, Jean MARSAC avec Jane SOURZA accompagnés par le compositeur Georges MATIS.

Écoutez-les aux postes suivants :

POSTE PARISIEN : Dimanche 13 h. 10
RADIO TOULOUSE : Mardi 19 h. 45
RADIO NORMANDIE : Mercredi 20 h.
RADIO LUXEMBOURG : Vend. 19 h. 45
RADIO LYON : Samedi 20 h.

ET VOUS ENTENDREZ: QUAND J'AI PRIS UN

CINZANO

Oo-Oh!

PLASAL A 40 G. Bacqué 9203

UN ANCIEN OFFICIER ANGLAIS DE LA MARINE MARCHANDE ARRÊTÉ AVEC SON AMIE, DOMICILIÉE A DUNKERQUE, POUR VOLS DANS LES MAGASINS

Paris, 12. — M. Noedts, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, a envoyé au Dépôt un ancien officier de la marine marchande britannique, M. Leslie Edouard Barnes, 34 ans, demeurant à Londres, et son amie, Jacqueline Grainger, née Jougla, se disant danseuse, et demeurant rue du Marche au Beurre, à **Dunkerque**.

Le couple était venu s'installer à Paris dans un hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau. Leurs ressources étant taries, le couple n'avait point trouvé d'autre moyen d'existence que le vol dans les magasins. Il a été arrêté en flagrant délit dans une grande maison du boulevard Haussmann.

L'homme et la femme ont été envoyés au Dépôt.

"Ce sont les vers" disait grand'mère

Elle avait raison, c'étaient les vers qui le rendaient triste, nerveux, et provoquaient des insomnies. Une cure de Vermifuge Lune suffit pour tuer tous les vers, même les microscopiques, et donner, en 3 jours, appétit et sommeil. *C'est le plus doux des laxatifs pour les enfants de 1 à 15 ans.* La cure (en poudre) 6 fr. 25 toutes pharmies ; en sirop (double cure) 10 f. 50. 8177

9001

152.000 PERSONNES ONT ÉMIGRÉ DES RÉGIONS CÉDÉES A SES VOISINS PAR LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Prague, 12. — 152.000 personnes, dont 114.000 Tchèques, 11.600 Allemands et 7.300 Juifs ont quitté, jusqu'à présent, les régions cédées par la Tchécoslovaquie à ses voisins.

Le quart de ces réfugiés se compose d'ouvriers et leur nombre s'accroît constamment.

Jusqu'à présent, le Gouvernement tchécoslovaque n'a réussi à placer dans des camps de réfugiés que 10.000 personnes.

Sept mille Allemands furent renvoyés dans les régions sudètes.

VENDEZ COMPTOIR CENTRAL - LILLE

OR — 38, rue Gustave Delory — Fin Rogal 41.50. Bijoux-Dentiers Argent. Pièce démonétisée, etc. 051

LE DIRECTEUR DU PARTI NATIONAL BRETON DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE RENNES

Rennes, 12. — Le 14 décembre, comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Rennes, le directeur du Parti National Breton, M. F. De Beauvais, ainsi que M. Mordrel, rédacteur en chef du journal « Breitz Atao », poursuivis tous deux en vertu du décret-loi du 24 mai, pour entreprises contre l'unité française.

Ils seront defendus par Mes Jaigu et Perdriel Vaissière, du barreau de Rennes.

M. de Beauvais purge, en ce moment, une peine de 4 mois de prison pour détérioration de monuments publics à Rennes et à Saint-Brieuc, avec la complicité d'une demi-douzaine d'autonomistes.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ITALIENNES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En ce qui concerne Tunis, le plébiscite parle « de l'iniquité du coup de main de la France en 1881 » et admet que l'intervention française ait pu se faire avec l'assentiment de l'Allemagne et de l'Angleterre étant donné, dit-il, qu'à cette époque la politique de ces deux pays était basée sur la discorde entre les tierces puissances.

M. Maraviglia affirme d'autre part que l'Italie a été déçue après la guerre à un moment où elle espérait « trouver justice pour Tunis ».

Un affilié au parti fasciste arrêté à Tunis pour incendie volontaire

Tunis, 12. — Le nommé Antonio Larosa, affilié au Parti fasciste, a été arrêté pour avoir renversé un bidon de pétrole sur le seuil de l'immeuble de « Dodolavoro de Tunis » et avoir mis le feu au liquide. Les pompiers ont mis fin rapidement au sinistre. La porte a été endommagée, mais le bâtiment lui-même n'a pas été atteint.

La presse allemande approuve les revendications italiennes relatives au canal de Suez

Berlin, 12. — Les revendications italiennes relatives au canal de Suez sont approuvées par le « Voelkischer Beobachter » qui affirme que, par la suite de la conquête de l'Abyssinie, le canal est devenu une artère vitale de « L'Imperium ». La situation de la société a besoin d'être modifiée. La concession n'expire qu'en 1957. Mais le temps presse et il faut porter remède avant en sauvegardant pleinement les intérêts de tous les Etats qui participent considérablement au trafic du canal.

L'opinion soviétique

Moscou, 12. — L'opinion soviétique suit avec un intérêt grandissant la campagne anti-française de l'Italie. Les journaux d'U.R.S.S. en soulignent « le cynisme stupéfiant ».

LE COMTE SFORZA QUI A LE TITRE DE « COUSIN DU ROI » SERA-T-IL EXCLU DU SÉNAT ITALIEN ?

Rome, 12. — Le comte Sforza, qui fut ministre des Affaires étrangères, puis ambassadeur d'Italie à Paris, jusqu'à l'accession au pouvoir du fascisme, sera-t-il exclu du Sénat où il fut nommé autrefois par le roi Victor Emmanuel ?

Le sénateur Perrone Compagni a, en effet, demandé aujourd'hui au Sénat : «Si, à la suite des grandioses évènements de ces derniere temps, la haute assemblée ne sent pas l'absolue nécessité d'expulser de ses rangs, un individu qui offense systématiquement la patrie, à savoir le comte Sforza ».

Le Président a répondu que cette question soulevait un problème délicat, d'ordre politique et constitutionnel, qui devrait être pesé et examiné ailleurs qu'au Sénat, laissant ainsi entendre qu'elle dépend en dernière analyse de la Couronne.

Le comte Sforza, qui réside en France depuis de longues années, a la dignité du « Collier de l'Annonciade » ce qui lui confère le titre de « Cousin du Roi ».

LA CHARITE conseiste à supprimer la souffrance. Indiquez la POMMADE FLORENTINE à ceux qui souffrent d'eczéma, dartres, démangeaisons, plaies varqueuses. Rocher, 32, rue de Grenelle, Paris et toutes Pharmacies 9010

DES JUIFS SE CONVERTISSENT EN MASSE EN HONGRIE

Budapest, 12. — Depuis plusieurs semaines, plus de 20.000 Juifs ont manifesté auprès des rabbinats leurs décision de se convertir à la religion catholique ou protestante, pour échapper aux conséquences de la loi contre les Juifs.

L'affluence est si grande que les Juifs qui se présentent actuellement aux rabbinats ne peuvent être reçus avant le mois de juin 1939.

TONIFIEZ VOS BRONCHES en roulant vos cigarettes avec

PAPIER GOUDRON DE NORVÈGE

si apprécie en Espagne sous le nom d' « ALQUITRAN »

Exiges la marque Vrai Goudron de Norvège de Joseph Bardou et fils. 9430

LES LIGNES AIR FRANCE ET LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Dimanche 25 décembre. — Seules fonctionneront les lignes Paris-Marseille, Alger, Marseille-Barcelone et les lignes intercontinentales vers l'Extrême-Orient, l'Afrique Occidentale et l'Amérique du Sud.

Lundi 26 décembre. — Seules fonctionneront : les lignes Paris-Londres (3 services dans chaque sens) Paris-Marseille et les lignes intercontinentales ci-dessus mentionnées.

Dimanche 1er janvier. — Seules fonctionneront : les lignes Paris-Londres (2 services dans chaque sens) Marseille-Barcelone et ParisScandinavie via Amsterdam, ainsi que les lignes intercontinentales.

Les autres jours, exploitation normale suivant l'horaire.

L'EXAMEN DU BUDGET A LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 12. — La Commission des finances de la Chambre a repris ce matin l'étude des articles réservés de la loi de finances.

Les socialistes et les communistes ont présenté divers amendements tendant à réduire le rendement de la contribution exceptionnelle de 2 % par une majoration des exonérations à la base, mais ces propositions ont été repoussées.

La Commission n'a pris en considération que quelques modifications proposées par MM. Landry et Bardoul, en faveur des familles nombreuses. Ces modifications tendent à exonérer de la contribution exceptionnelle les pères de famille ayant deux enfants à leur charge, lorsque leur revenu est inférieur à 8.000 fr., l'exonération augmentant ensuite de 2.000 fr. par enfant à leur charge. Primitivement, l'exonération qui était et demeure de 6.000 fr. pour la base, était portée à 10.000 fr. seulement pour les pères de troisenfants et plus.

La Commission s'est refusée à accepter toute autre exonération ou tout autre abattement à la base.

Exonération et abattement

Rappelons que l'exonération se distingue de l'abattement du fait que lorsqu'elle est dépassée elle n'est pas, comme l'abattement, retranchée du revenu brut pour constituer le revenu imposable. Exemple : Le contribuable marié avec un enfant ou célibataire qui n'a que 5.900 fr. de revenu professionnel ne sera pas avec le système actuellement envisagé passible de la contribution exceptionnelle. Mais, celui qui en a 6.100 paiera 2 % non sur 100 fr., mais effectivement sur 6.100 fr. de revenu, c'est-à-dire qu'il devra 122 fr. au fisc.

Les autres exonérations

La Commission a transmis au ministre des Finances diverses suggestions pour le recouvrement de la contribution exceptionnelle.

Le communiqué de la Commission indique que la prise en considération des amendements socialistes et communistes prévoyant un abattement de 10.000 francs à la base pour le calcul de la contribution exceptionnelle a été repoussée par 23 voix contre 18 et une abstention, deux radicaux étant absents.

La Commission a adopté un amendement de M. Jeubert prévoyant l'exonération des allocations y compris celles du chômage, des indemnités et prestations résultant des lois d'assistance, etc., ainsi que trois amendements exonérant du prélèvement de 2 % les pensions, la retraite du combattant et les rentes provenant d'accident du travail et un texte de M. Jaubert relatif aux exonérations en cas de revenus ressortissant à des cédules différentes.

Un amendement de M. Catalan pour une contribution progressive a été repoussé

La commission a rejeté par 9 voix contre 8 et renvoyé à l'étude du Gouvernement un amendement de M. Catalan, préconisant que pour 1939, la contribution extraordinaire soit progressive et établie sur les revenus de 1938 et en ce qui concerne les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, qu'elle soit perçue par les percepteurs, en utilisant les rôles établis pour les assujettis aux impôts sur le revenu.

L'adoption de l'ensemble

Enfin, l'ensemble des diverses dispositions de l'article 2 ter, relatif au mode de calcul de la taxe exceptionnelle, modifié par les amendements votés, a été adopté par 25 voix contre 16 et 2 abstentions, un membre de la commission étant absent. Les deux abstentions sont celles de MM. Frot et Hymans (U.S.R.). L'absent était M. Dezarnaulds (Radical).

M. Archimbaud, porté absent dans le premier scrutin, s'est joint dans ce vote aux autres radicaux. L'ensemble de l'article 2 bis a été ensuite adopté.

La commission a abrogé l'article 35 du décret loi du 12 novembre 1938, (possibilité donnée au Gouvernement de modifier le taux des impôts en cours d'année).

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Voici d'après le communiqué de la Commission des Finances, les principales décisions que celle-ci a prises cet après-midi :

La Commission des Finances de la Chambre, après avoir approuvé le rapport relatif à la convention franco-suisse du 13 octobre 1937 en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs à continué l'étude du projet de budget de 1939.

Un article additionnel fixant la répartition du 1er janvier 1939 sur la dépense annuelle nécessitée par le fonctionnement administratif du fond d'amortissement des charges d'électrification a été adoptée.

Deux amendements concernant les pensions des militaires d'activité ayant servi pendant la guerre et démissionnaires avant le 17 avril 1924 ont été envoyés pour étude au ministère des Finances.

La Commission a adopté un amendement modifiant pour le blé les taxes de rémunération un texte unifiant les pensions de la Caisse de Prévoyance des invalides de la Marine, un article additionnel relatif aux tribunaux cantonaux de la région de Colmar.

Deux articles additionnels diminuant le droit de circulation d'une part sur les vins, d'autre part sur les cidres, poirés, hydromels et eaux minérales ont été adoptés ainsi qu'un texte créant dans les administrations centrales un cedre intermédiaire entre les commis principaux et les rédacteurs.

Ont été également adoptés des articles additionnels prévoyant : une réduction des droits de succession en certains cas d'adoption, la suppression des détaxes de raffinage accordées aux sociétés raffinant en France des huiles de pétrole brut importées, une modification du régime de la taxe de résorption en ce qui concerne les ouvriers agricoles rémunérés en nature, ainsi que les échangistes.

La Commission a accepté un texte étendant le bénéfice de la loi sur les pensions de guerre aux naturalisés français, anciens combattants, ainsi qu'un article additionnel prévoyant la titularisation sous certaines conditions des auxiliaires de l'Etat occupant un emploi permanent.

Puis un article additionnel réorganisant les caisses de retraite des théâtres nationaux et un texte fixant au 31 mars 1939 le délai de dépôt du statut de la radiodiffusion, enfin un texte ouvrant des crédits d'engagement en vue de l'attribution d'avances pour la construction d'habitations à bon marché pour 1939.

La Commission a décidé d'étendre le régime du bordereau de coupons aux titres déposés en banque ou dans des établissements similaires et d'abroger les articles 1 et 4 du decret-loi du 12 novembre donnant au Gouvernement la possibilité de prendre par décret, certaines mesures d'ordre fiscal.

Elle a prorogé jusqu'au 31 décembre 1939 les délais d'exécution du programme de vicinalité de 1935 et 1936.

Elle a adopté des amendements ou dispositions additionnelles tendant à sous-soustreire les pensions de guerre à la révision des pensions attribuées par décisions de justice, à permettre sous certaines conditions l'accession à la classe supérieure à l'ancienneté des instituteurs n'ayant pas été promus au choix, à l'octroi de bonifications de pension à certains fonctionnaires détachés, à la réouverture des délais pour la validation des services dont il est tenu compte pour la retraite des surveillants d'internat.

Elle a accepté également deux amendements, l'un concernant la constitution du fait générateur de l'impôt pour la taxe sur la circulation des produits par l'encaissement, l'autre relatif à l'extension du forfait sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Passant à l'examen des articles réservés de la loi de finances, elle a adopté celui qui autorise en 1939 des allocations forfaitaires en application du décret-loi du 12 novembre à concurrence d'un contingent maximum de 30.000 tonnes de papier journal.

Enfin, elle a accepté les chapitres du budget de l'Agriculture concernant la chasse et l'entretien des chasses non affermées. Elle tiendra ce soir une nouvelle séance pour entendre le ministre des Finances sur l'équilibre du budget.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI A LA CHAMBRE

Paris, 12. — En tête de l'ordre du jour de la séance de demain matin, est inscrit le projet de loi rapporté par M. Jammy Schmidt et tendant à appliquer une procédure exceptionnelle à la discussion du budget de 1939. Le texte soumis à l'assemblée est le suivent :

« Par dérogation au 1er alinéa de l'article 30 de la loi du 16 septembre 1871 et à titre exceptionnel, les crédits applicables au budget de l'exercice 1939 donneront lieu à des votes d'ensemble, portant sur le total de ces crédits, tel qu'il résulte de chacun des états de répartition annexés à la loi de finances. Toutefois, l'état de répartition des crédits du budget général fera l'objet d'un vote par départements ministériels ».

Rappelons qu'un texte analogue a été voté chaque année depuis 1934, pour accélérer les débats budgétaires en évitant à la Chambre de voter les crédits chapitre par chapitre, comme le stipule l'alinéa sus-visé. Aussi, n'y aura-t-il guère d'opposition semble-t-il à l'adoption de ce projet sur lequel il n'y avait cet après-midi, aucun orateur inscrit pour prendre la parole.

Aussitôt voté à la Chambre, le projet sera transmis au Sénat pour y être adopté d'urgence afin de permettre la promulgation de la loi mercredi matin, veille du jour ou la discussion budgétaire doit commencer à la Chambre.

Rappelons que l'ordre du jour de demain comporte ensuite la discussion du projet approuvant le traité et l'accord commercial franco-siamois.

Son appétit dit : En avant !

Son estomac dit : Halte-là !

Il faut voir les yeux qu'il ouvre lorsqu'on amène sur la table quelque plat bien mijoté. Mais son bel enthousiasme tombe aussitôt. Le maudit estomac qu'il a lui défend d'en goûter, sous peine de ballonnements, crampes, renvois acides et autres malaises. Cependant, il lui suffirait de prendre, à la fin de chaque repas, deux savoureuses pastilles de Digestif Rennie pour pouvoir manger tout ce qu'il aime.

Avec la pepsine et la pancréatine, ces pastilles contiennent les principes naturels qui facilitent les sécrétions gastriques et neutralisent l'acidité. Elles sont réellement la providence des dyspeptiques. Essayez-les si votre digestion est lente ou si elle s'accompagne de maux d'estomac. Digestif Rennie, toutes pharmacies : 5 fr. 20 la boîte, 15 fr. 60 le grand modèle (plus avantageux). 9437

M. POMARET A OUVERT LA SESSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES ASSURANCES SOCIALES

Paris, 12. — M. Pomaret a ouvert ce matin la session du Conseil supérieur des Assurances Sociales. Le Ministre a prononcé un discours dans lequel il s'est notamment exprimé ainsi :

« Je sais que mon administration peut compter sur vous pour l'aider à combler les lacunes qui nous préoccupent. La prévention contre les maladies et contre les fléaux sociaux est encore embryonnaire. La rééducation professionnelle des demi-invalides n'est pas organisée. Cependant, le pourcentage des dossiers liquidés par rapport au nombre des dossiers parvenus aux services régionaux est passé de 82 % au 31 octobre 1937, à 91 % au 31 octobre 1938. L'examen des liquidations de pensions de vieillesse, en considérant chacune des promotions d'assurés sociaux, fait ressortir des pourcentages qui méritent votre large approbation. »

VÉHÉMENTE PROTESTATION DE L'UNION MUTUELLE DES BLESSÉS DE LA TÊTE DU NORD DE LA FRANCE

Le Conseil d'administration de l'Union s'est réuni dimanche, au siège, 23, place Rihour, à **Lille**, sous la présidence de M. Georges GHYS, président-fondateur.

Après avoir délibéré sur la situation financière du groupement et les rapports des commissions juridiques, des pensions, de propagande, des secours, et du journal, le président fit un exposé des derniers décrets-lois et de leurs répercussions vis-à-vis des victimes de guerre.

L'ordre du jour suivant fut ensuite adopté à l'unanimité :

« Les membres du Conseil d'administration de l'Union mutuelle des Blessés de la Tête de la région du Nord de la France, protestent véhémentement contre la contribution exceptionnelle de 2 % qu'on veut imposer sur les pensions de leurs camarades trépanés et blessés de la tête de la grande guerre, en déclarant que ce prélèvement est injuste et ne peut être toléré, d'autant plus que la plupart d'entre eux ne touchant qu'une pension très minime (3 à 4.000 francs par en) pour vivre ; ils sont rejetés de partout et se voient refuser systématiquement tous les emplois réservés et obligatoires des mutilés de guerre.

» Devant cette situation pénible et parfois angoissante, dont ils laissent juge l'opinion publique, ils réclament de nouveau pour ces déshérités du sort, pour ces implacables, glorieux défenseurs du pays, qui se sont sacrifiés avec une abnégation sans borne pour la collectivité, le taux d'invalidité de 100 % et de plus une allocation spéciale permanente compensatrice, vu leur non reclassement social.

» Ils s'engagent, en outre, à continuer la lutte avec énergie jusqu'à complète satisfaction pour obtenir plus de justice et plus d'équité envers ceux qui ont payé comptant leur dette en versant leur sang et en se sacrifiant pour le bien-être de tous les Français. »

NÉGOCIATIONS ENTRE L'U. R. S. S. ET LE JAPON

Tokio, 12. — Le ministère des affaires étrangères publie un communiqué annonçant que MM. Togo, ambassadeur du Japon à Moscou, et Litvinov, commissaire du peuple aux affaires étrangères, ont convenu, le 11 décembre, d'entamer des négociations en vue de l'établissement d'un « modus vivendi » concernant les pêcheries du Kamtchatka.

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE MÉTIERS DU NORD

On nous communique :

« L'Union des artisans de la région du Nord nous communique les premiers résultats des élections à la Chambre de Métiers. Ces résultats ont été fournis par ses correspondants membres des bureaux de vote. Voici les chiffres fournis par les bureaux de vote des arrondissements de Lille et Dunkerque :

LILLE. — U. A. R. N. : 2e catégorie : Boda, 474 ; Bacoue, 474. — 3e categorie : Crépin, 173 ; Malbranque, 174. — 4e catégorie : Delvallée, 346 ; Foulon, 347. — 5e cetégorie : R. Verstraete, 321 ; Gielen, 326. — 6e catégorie : Béghin, 336 ; Moisson, 318.

F. A. N. F. : 2e catégorie : Dumont, 274 ; Boutry, 273. — 3e catégorie : Labitte, 105 ; Tetillon, 105. — 4e catégorie : Ameloot, 149 ; Simoens, 149. — 5e catégorie : Delly, 166 ; Desbouvries, 68. — 6e categorie : Verbèke, 198 ; Doutreluingne, 196.

C. G. A. F. : 2e catégorie : Poulain, 145 ; Rots, 145. — 3e catégorie : Constant, 49 ; Guillotin, 50. — 4e catégorie : Carlier, 91 ; Vandeville, 90. — 5e catégorie : Natiez, 35 ; Deparis, 37. — 6e catégorie : Debruyne, 294 ; Seubot, 275.

DUNKERQUE. — U. A. R. N. : 2e catégorie : Boda, 240 ; Bacoue, 240. — 3e catégorie : Crépin, 111 ; Melbranque, 113. — 4e catégorie : Delvallée, 194 ; Foulon, 193. — 5e catégorie : R. Verstraete, 192 ; Gielen, 188. — 6e catégorie : Béghin, 193 ; Moison, 197.

F. A. N. F. : 2e catégorie : Dumont, 119 ; Boutry, 119. — 3e catégorie : Labitte, 20 ; Tetillon, 20. — 4e catégorie : Ameloot, 75 ; Simoens, 75. — 5e catégorie : Delly, 19 ; Desbouvries, 18. — 6e catégorie : Verbèke, 75 ; Doutreluingne, 72.

C. G. A. F. : 2e catégorie : Poulain, 129 ; Rots, 131. — 3e catégorie : Constant, 19 ; Guillotin, 19. — 4e catégorie : Carlier, 58 ; Vandeville, 56. — 5e catégorie : Natiez, 9 ; Deparis, 8. — 6e catégorie : Debruyne, 66 ; Saubot, 66.

» Voici encore les résultats de 64 bureaux de vote. (Il en existe 88 dans le département) :

U. A. R. N. : 2e catégorie : Boda, 1.057 ; Bacoue, 1.058. — 3e catégorie : Crépin, 384 ; Malbranque, 386. — 4e catégorie : Delvallée, 762 ; Foulon, 750. — 5e catégorie : R. Verstraete, 689 ; Gielen, 685. — 6e catégorie : Béghin, 669 ; Moison, 674.

F. A. N. F. : 2e catégorie, Dumont, 520 ; Boutry, 519. — 3e catégorie : Labitte, 153 ; Tetillon, 153. — 4e catégorie : Ameloot, 295 ; Simoens, 297. — 5e catégorie : Delly, 128 ; Desbouvries, 128. — 6e catégorie : Verbèke, 357 ; Doutreluingne, 350.

C. G. A. F. : 2e catégorie : Poulain, 588 ; Rots, 589. — 3e catégorie : Constant, 146 ; Guillotin, 147. — 4e catégorie : Carlier, 331 ; Vandeville, 324. — 5e catégorie : Natiez, 114 ; Deparis, 115. — 6e catégorie : Debruyne, 549 ; Saubot, 532.

» Dès maintenant, il se dégage de ces chiffres une importante majorité en faveur des candidats de l'U.A.R.N. qui seront vraisemblablement tous élus. La proclamation officielle des résultats aura lieu mercredi 14 décembre, à 15 h., à la Préfecture de Lille »

SIGNATURE DU TRAITÉ DE COMMERCE GERMANO-ROUMAIN

Berlin, 12. — Le traité de commerce germano-roumain a été signé à Bucarest, après cinq semaines de négociations.

Les pourparlers ont été particulièrement longs en raison des modifications territoriales survenues au cours de l'année, au profit du Reich.

Un traité provisoire avait d'ailleurs été conclu, le 21 juin, relativement aux questions posées par l'annexion de l'Autriche. Maintenant, tous les échanges germano-roumains seront réglés par le traité de commerce, y compris les échanges entre la Roumanie et l'ancien territoire sudète.

La Gelée Colloïdale Suprême remède des Maladies de l'ESTOMAC et de l'INTESTIN

Longtemps, la plâtrage et la neutralisation, par des produits tels que : bicarbonate de soude, kaolin, magnésie, ont été considérés comme seuls traitements possibles.

Mais la fonction digestive qu'ils entravaient par l'obstruction des sécrétions glandulaires et la constipation qu'ils provoquaient — sans apporter, souvent, au malade qu'un soulagement passager — ont déterminé la Science médicale à de nombreuses recherches, qui ont abouti à la découverte d'un nouveau traitement.

Réalisée par la **Stomalumine**, cette médication agissant par **absorption** et **enrobage**, forme avec les acides en excès dans le suc gastrique une solution gélatineuse, isolante et protectrice, qui permet à la muqueuse irritée, enflammée ou ulcérée, de se reposer et de se reconstituer. Elle fixe en outre, les ferments et les entérotoxines, prolongeant également son action dans l'intestin.

Ainsi traitées, les maladies les plus fréquentes et les plus rebelles, telles que : Hyperchlorhydrie (acidité), Dyspepsies nerveuses, Gastrite, Ulcère, Aérophagie, Constipation, Entéro-Colite, sont vite soulagées et guéries. Aucune contre-indication.

La **Stomalumine** (comprimés) est en vente dans toutes pharmacies. Modèles à 15.60 et 31.20 (plus avantageux). 9406

Réponse à la question posée en deuxième page

Prenez votre dictionnaire...

Hétérogénéité.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE A ÉTÉ REÇU PAR M. QUEUILLE

Paris, 12. — Le bureau de l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture a été reçu en audience par M. Henri Queuille.

La délégation a remis officiellement au ministre de l'Agriculture, les avis formulés au cours de sa deuxième session ordinaire 1938, par l'institution professionnelle publique représentative des intérêts généraux de l'agriculture française et algérienne.

JUBOL

combat la constipation

Une dragée le soir.

Toutes Pharmacies ou Ets Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris. Essayez Jubol à nos frais en nous demandant le modèle d'essai. Ecrire Service D R N

9406

RHUMES DE POITRINE VITE GUÉRIS

Servez-vous de la formule du Docteur Sloan contre les Bronchites et les Maux de Gorge.

Pour lutter contre un rhume qui vous fait perdre vos forces — pour vous débarrasser les poumons — pour faciliter la respiration chez les vieillards affligés de bronchite — pour alléger la souffrance et réduire l'inflammation de la gorge, rien n'est plus efficace et plus rapide que le Liniment du Docteur Sloan.

Appliqué le Sloan sur la poitrine, le dos et la gorge, et une douce et réconfortante chaleur vous revivifiera aussitôt. L'expectoration devient aisée et l'irritation disparaît.

Une application de Liniment Sloan sur le cou soulage rapidement les maux de gorge. Appliqué sur la poitrine et le dos pendant les mois d'hiver, le Liniment Sloan vous préservera des refroidissements et rhumes. Toutes pharmacies. Le Flacon : Fr. 9.90.

9020

9516

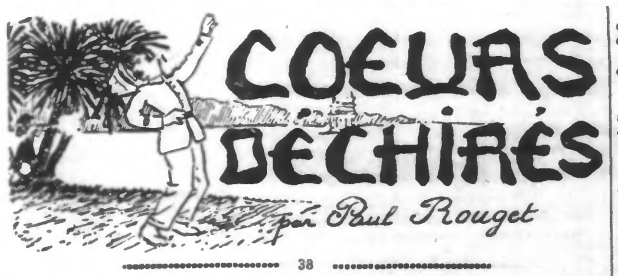

38

— Oh... oh... fit-elle souriante, je n'aurai plus confiance en vous si vous n'êtes plus sincère.

Puis lui prenant la main :

— Bonne nouvelle pour bonne nouvelle. Moi aussi, j'en ai une à vous annoncer.

— Vous, Gilberte ?

— Moi-même... si vous êtes messager de joie, je suis, moi, dispensatrice d'espoir. Et, si vous le permettez, je veux être la première à parler.

— Qu'avez-vous à me dire ?

— Que de ce jour les suspicions dont, malgré vous, vous m'entouriez au sujet du passé doivent disparaître.

« Que vous deves avoir en moi, en ma tendresse, la confiance la plus entière, la plus absolue.

« Que Dieu a décidé d'allier, de fondre nos espérances en une espérance unique.

« D'orienter nos deux existences vers un but commun... vers un but sacré...

Et comme devinant à présent ce que la jeune femme allait dire, l'ingénieur avait un frisson... un frisson de joie... en même temps que d'angoisse éperdue...

— Claude, bientôt vous serez père. Bientôt un nouveau petit ange, pour vous, descendra du ciel sur la terre. Et vous ne douterez plus, j'en ai la ferme assurance, de la tendresse de celle qui va vous donner votre enfant.

— Que me dites-vous là, Gilberte ?

— La vérité.

— Ah !

Le jeune homme, comme pétrifié, se demandait s'il était le jouet d'un songe.

... Si les paroles qui frappaient ses oreilles étaient bien réellement prononcées par la jeune femme.

Bientôt il lui fallait se rendre à l'évidence.

Car Gilberte continuait encore :

— Voilà la bonne nouvelle que j'avais à vous annoncer... la bonne nouvelle qui détruira en vous cette jalousie de mon passé... qui y existait.

« Claude... de tout cœur, nous aimerons l'un et l'autre la chère créature qui va venir à notre foyer. Et j'ai suffisamment de confiance en vous, en votre bonté, en votre générosité d'âme pour ne pas douter que votre affection se répartira également sur Jacqueline et sur elle.

« Que vous les enveloppereez dans la même tendresse.

« Que vous les protégeres pareillement dans la vie.

« Claude, embrassez-moi et dites-moi que vous êtes heureux.

Elle lui entourait le cou de ses bras et elle appuyait son adorable tête brune sur l'épaule du jeune homme qui continuait à frissonner.

... Et lui, grisé par les paroles... par le contact de cette femme adorée... un instant... un instant seulement, oubliait le monde extérieur... oubliait la présence de Jacques... là, derrière les tamaris et répondait à l'étreinte de Gilberte par un baiser posé sur ses cheveux.

Puis, comme le silence pesait, ils perçurent soudain un bruit qui provenait de la haie voisine...

... Un bruit qui ressemblait à celui d'un sanglot étouffé et qui arracha Claude à son extase.

— Il y a quelqu'un là ! disait la jeune femme effrayée.

Et l'ingénieur, se ressaisissant, devenait mortellement pâle.

Jacques allait-il surgir de cet abri derrière lequel il se cachait ?...

Ou renonçait-il à revoir celle qui maintenant ne pouvait plus... jamais plus lui appartenir ?

Et lui, Claude, pouvait-il parler ? Annoncer à la jeune femme